l'abbé Th. Dems, de Merville, curé d'Halluin depuis quatorze ans.

Une énorme affluence de fidèles et d'ecclésiastiques assistait à cette messe. M. Vandepitte, curé-doyen de Roncq, y a prononcé une touchante allocution, dans laquelle il a fait l'éloge du jubilaire, chéri de tous ses paroissiens, à l'égal d'un père. L'orateur a parlé ensuite de la mission du prêtre, chargé par Dieu de montrer la voie du salut, qui n'est autre que l'observance des commandements de Dieu et de ceux de l'Eglise.

La musique municipale, qui était allée chercher le vénérable curé au presbytère, l'y a reconduit après la messe.

A trois heures, elle a exécuté plusieurs morceaux dans la cour du couvent des Sœurs de la Sagesse où a eu lieu le banquet.

La fête s'est terminée par une jolie pièce jouée au couvent par un groupe de jeunes filles faisant partie de l'Association des Enfants de Marie.

Dans la matinée de jeudi l'église était magnifiquement décorée et la plupart des maisons de la place étaient pavoisées de bannières. Une superbe allée bordée d'arbustes et d'oriflammes avait été improvisée de l'entrée de la place au portail de l'église.

Dans la soirée, les illuminations aux abords de l'église étaient splendides.

En somme, fête très réussi toute en l'honneur de M. le curé. Les Halluinois en consacreront le meilleur souvenir.

— *L'ancienne maison à cheval.* — Nous avons dit, il y a quelque temps, que sur l'emplacement de la célèbre maison à cheval qui, pendant de longues années, a servi à introduire en France des marchandises étrangères (fils etc.), l'Administration des douanes faisait construire un édifice à usage de bureau.

La bâtisse est actuellement terminée et le drapeau national a été hissé hier au sommet.

Il ne reste plus à faire maintenant que l'appropriation intérieure. Tous les travaux devront être achevés pour le 1er octobre prochain, date fixée pour la prise de possession de l'immeuble par le bureau de douane d'Halluin-route.

Roncq. — *Un vol avec effraction.* — Un ou des malfaiteurs se sont introduits, jeudi de bon matin, en brisant un carreau de vitre, dans une chambre à coucher de la maison d'habitation des époux Casier, cultivateurs à Roncq, sentier de Neuville.

Ceux-ci ont constaté la disparition de : 1° Une somme de 410 francs se composant de 22 pièces de 5 francs en argent; 2° Une somme d'environ 20 francs en menue monnaie renfermée dans deux porte-monnaie, dont l'un noir en cuir avec garniture en nickel fermant au moyen d'un ressort, et l'autre en peau de veau à poils, noire et grise;

3° Une montre en or de dame avec petites fleurs sur le boîtier ; 4° Une chaîne double en or garnie de deux glands et d'une houppe. La montre et la chaîne valent ensemble 300 francs ; 5° Un bracelet en or garni de pierres fines blanches ; 6° Une broche en or forme étoile garnie de pierres imitant le diamant.

La police a ouvert une enquête.

Lille et ses Monuments ; Vieilles Seigneuries, Censes et Vieilles Familles de Roubaix, par Th. Leuridan ; **Traité de Fabrication des Lainages ; Ma Cure d'eau ; Vivez ainsi**. Volumes en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 72337

LILLE

L'élection sénatoriale des Ardennes. — La *Liberté* annonce que M. Brunet, ancien député des Ardennes, doyen de la faculté de droit de Lille, va poser sa candidature à l'élection sénatoriale du 13 août, dans le département des Ardennes.

Faculté de droit de l'Etat. — Les étudiants en droit sont informés que le registre d'inscriptions sera ouvert, pour le 4e trimestre de la présente année scolaire, du 1er au 10 juillet inclusivement.

Actes de la préfecture. — Voici le sommaire du Bulletin des actes de la préfecture :

Chemins vicinaux de toutes catégories. — Ressources de 1893, créées en vertu de l'article 2 de la loi du 21 mai 1893. — Répartition.

Jury. — Formation de la liste annuelle pour 1894.

Enfants idiots et épileptiques. — Répartition des dépenses d'entretien.

Rivière de l'Helpe majeure. — Mesures pur remédier à l'impureté des eaux.

Logements militaires. — Utilisations des locaux scolaires pour le logement et le cantonnement des troupes.

Bureaux de placement. — Instructions ministérielles.

Société industrielle. — La Société industrielle du Nord de la France a tenu, le 26 juin, son assemblée générale mensuelle, sous la présidence de M. Ed. Agache, président.

Après avoir déponillé la correspondance qui contient, entre autres, une lettre de M. le ministre du commerce qui accorde une subvention à la Société, et des circulaires concernant le concours de l'Union centrale des Arts décoratifs, le congrès des Sociétés savantes et l'Exposition d'Anvers, en 1894, M. le président annonce deux excursions, l'une chez M. Schotsmans, à Don, l'autre aux aciéries du Nord et de l'Est.

Le tirage des obligations à rembourser cette année fait sortir les numéros 41, 92, 149, 151.

Il est donné lecture des ouvrages reçus en dons par la bibliothèque, puis l'assemblée entend plusieurs communications très intéressantes de M. Dujardin, sur les appareils contrôleurs de la régularité du mouvement des moteurs ; de M. L. Lelombe, sur les voitures automobiles ; de M. Maxime Descamps, sur les conclusions du comité du commerce, concernant la nouvelle loi sur les sociétés. — Cette dernière étude donne lieu au vote d'un vœu qui sera envoyé au Sénat, exposant les *désidérata* de la Société industrielle sur ce sujet.

Dans l'intervalle, MM. J. Colot, J. Lechat, Tellier et L. Vigneron, à la suite du scrutin ouvert, sont proclamés membres de la Société.

Brevet de capacité. — Quatre jeunes filles seulement n'ont pas été admises aux épreuves de la troisième série.

Ont été admises définitivement jeudi matin :

Mlles Cavenaele, Collignon, Colven, Barsonville, Detestin, Desmazière, Dewinter, Dienne, Julia et Marthe Denart, Dupas, Delton, Alexandre, Angèle Lefebvre, Leclercq, Naillon, Péricaux, Picardat, Routier, Soufflet, Vinoy. Wallez, Berze, Boquet, Bossuyt, Buret, Cappe, Cappoen, Cassel, Gabrielle Leleux, Guermonprez, Guienne, Guirand, Hary, Hautoit, Journez, Laloé, Marie Leroy, Nathalie Lesur, Lobert, Lorriaux, Mineur, Muteau, Leblond, Elise Lebourg, Marie-Charlotte Lemaire.

Faculté catholique de médecine. — La Faculté de médecine et de pharmacie célébrera sa fête patronale le samedi 1er juillet.

La messe sera célébrée, à onze heures, par M. le vice-recteur. L'allocution sera faite par M. le chanoine Moureau, doyen de la Faculté.

A quatre heures et demie, inauguration solennelle de la statue de Saint-Luc, patron de la Faculté, par S. G. Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai.

Une soirée récréative sera donnée par les étudiants, au *Cercle, rue de l'Orphéon, à huit heures et demie.*

Le certificat d'études primaires. — Les examens du certificat d'études primaires auront lieu cette année à Lille, aux dates et lieux indiqués ci-après :

Cantons Lille-Nord-Est et Lille-Ouest : Garçons, le jeudi 20 juillet à l'Ecole primaire supérieure de garçons, boulevard Louis XIV ; Cantons Lille Nord-Est et Lille-Est : Filles, le vendredi 21 juillet, à l'Ecole municipale de filles, rue de Tournai : Cantons Lille Centre et Lille Est : Garçons, le lundi 24 juillet à l'Ecole municipale de garçons, square Dutilleul ; Cantons Lille Centre et Lille Ouest : Filles, le mardi 25 juillet à l'Ecole municipale de filles, rue Racine ; Cantons Lille Sud et Lille Sud-Est : Garçons, le 27 juillet à l'Ecole municipale de garçons, rue Fabricy ; Cantons Lille Nord et Lille Sud-Est : Filles, le 28 juillet à l'école municipale de filles, boulevard Saint-Sauveur ; Cantons : Lille-Nord et Sud-Est : Garçons, le 31 juillet à l'école municipale de garçons, place de l'Arbonoise ; Cantons Lille-Sud et Lille Sud-Ouest : Filles, le mardi 1er août à l'école municipale de filles, place Philippe-le-Bon.

Les candidats devront se faire inscrire dans les bureaux de l'inspecteur primaire *avant le 5 juillet* terme de rigueur. Passé cette date, il ne sera plus reçu aucune inscription.

Les candidats devront avoir onze ans révolus avant le 1er octobre 1893 ; aucune dispense d'âge ne sera accordée.

Petite culture, horticulture, arboriculture. — *Jury.* — Par arrêté ministériel, la commission spéciale chargée de visiter les exploitations des concurrents à la *prime d'honneur de la petite culture, à celle de l'horticulture* et à celle de l'arboriculture, ainsi que de décerner les prix réservés aux journaliers ruraux et aux serviteurs à gages, dans le département du Nord en 1893, est composée comme suit :

Petite culture. — MM. Tribou, agriculteur à Heon-Lenglet, président; Florimond Desprez, agriculteur à Cappelle et Coquette, agriculteur à Mastaing.

Horticulture. — MM. Béghin, agriculteur à Thumerie, président; Auguste Potié, agriculteur à Aymeries.

Arboriculture. — MM. Stevenoot, agriculteur à Armbouts-Cappel, président; Davaine, agriculteur à Saint-Amand, et Tamboise, agriculteur à Montigny-Cambrai.

Société des Agriculteurs du Nord. — La Société des Agriculteurs du Nord organise cette année un concours spécial de juments poulinières et de pouliches de trait primées, qui doit avoir lieu à Lille, comme nous l'avons déjà publié, le *dimanche 20 août prochain*, sur l'Esplanade, allée des chevaux.

Il est bien entendu que ce sont les juments et poulinières *seules primées en 1892* qui seront primées dans ce concours.

Le Congrès Eucharistique d'Armentières

Train spécial de pèlerinage sur Armentières

Du 2 juillet

Départ de Roubaix : Midi 53 ; arrivée à Armentières : 1 h. 30.

Retour : Départ d'Armentières, 7 h. 45 ; arrivée à Roubaix, 8 h. 23. Ces trains ne passent pas par Lille.

TOURNÉE DE CONFIRMATION. — Voici l'itinéraire de Mgr l'archevêque de Cambrai, pour l'administration du sacrement de confirmation dans l'arrondissement de Lille, en 1893 (troisième tournée) :

Samedi 1er juillet : Coucher à Armentières. — Dimanche 2 : Pèlerinage eucharistique. — Lundi 3 : Diner et coucher à Marcq, Institution. — Mardi 4 : Marcq, Saint-Vincent Marcq, Notre-Dame, Marquette. Coucher à Comines. — Mercredi 5 : Comines, Sainte-Marguerite, Wervick. Coucher à Halluin les 5 et 6 juillet. — Jeudi 6 : Halluin, Bousbecq. — Vendredi 7 : Vacat. Coucher à Roncq. — Samedi 8 : Roncq, St Piat, St-Roch, Bondues. Coucher à Wasquehal les 8 et 9.

Dimanche 9 juillet : Wasquehal, Le Sart. — Lundi 10 : Hellemmes, Flers, Annappes, Ascq. Coucher à Annappes. — Mardi 11 : Croix, Saint-Pierre. Coucher à Tourcoing, Saint-Christophe, du 11 au 17. — Mercredi 12 : St-Christophe. — Jeudi 13 : Notre-Dame. — Vendredi 14 : Vacat. — Samedi 15 : Neuville-en-Ferrain. Immaculée-Conception.

Dimanche 16 juillet : St-Eloi. — Lundi 17 : Sacré-Cœur, Saint-Joseph. — Mardi 18 : Mouveaux, Linselles. Coucher à Linselles. — Mercredi 19 : Quesnoy-sur-Deûle, Deûlémont, Verlinghem, Houplines, St-Charles. — Jeudi 20 : Frelinghien. Coucher à Quesnoy-sur-Deûle les 19 et 20. — Vendredi 21 : Vacat. Coucher à Armentières 21, 22 et 23. — Samedi 22 : Saint-Vaast, Sacré-Cœur, Saint-Joseph, Erquinghem, Bois-Grenier. — Dimanche 23. Notre-Dame, Saint-Roch. — Lundi 24 : Chapelle d'Armentières. Wez-Macquart, Pérenchies, Lompret, Prémesques. Coucher à Wambrechies. — Mardi 25 : Wambrechies. Retour à Cambrai.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 28 juin.* — ACTIONS EN NULLITÉ DE MARCHÉ. — La liquidation judiciaire de la maison Tibeauts-Cauliez, Destriez et Cie, a donné lieu déjà à de nombreux procès que nous avons relatés en leur temps. Une nouvelle série de litiges soulevés par le liquidateur occupe actuellement le Tribunal, et l'une de ces causes a tenu à elle seule deux longues audiences, dont celle de ce jour.

Il s'agit d'une action en nullité de divers marchés de fils ou de peignés dont le liquidateur Me Chateleyn demande la nullité en prétextant que ces ventes ont été effectuées par M. Tibeauts, dans des conditions désastreuses et sans mandat régulier.

Il y a dans les opérations incriminées un tel imbroglio qu'il serait impossible de donner un résumé exact de ces débats.

Dans le procès dont les plaidoiries se terminent aujourd'hui, le défendeur M. P. D. établit par l'organe de son avocat Me Ruffelet qu'il a acheté dans des conditions très régulières et très normales, des fils en solde, ainsi que cela se pratique souvent lorsqu'un fabricant change sa fabrication.

Ces procès entièrement basés sur l'appréciation de faits présentent peu d'intérêt au point de vue des principes périodiques.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 29 juin.* — OBLIGEANCE INTÉRESSÉE. — Mme C... qui habite Roubaix, avait, il y a trois mois, vu arriver chez elle un individu qui se dit envoyé par son mari, alors détenu à la maison d'arrêt de Lille et qui s'annonça comme chargé de venir prendre quelques effets et du linge dont Mme C... avait besoin.

Mme C... lui remit tout ce qu'on lui demandait, mais elle ne revit pas l'homme : son mari ne lui avait point davantage donné de mandat.

On sut, quelque temps après, que l'individu s'appelait François Verhoost : il avait eu déjà, l'année dernière, des démêlés avec la justice. C'est lui, en effet, qui avait, avec un autre camarade, été impliqué dans le vol de la cassette contenant deux mille francs, et disparu au moment de l'incendie de la ferme Delecroix, à la Potennerie : ils avaient, il est vrai, l'un et l'autre été acquittés.

A l'audience de jeudi, Verhoost ne répond pas à l'appel de son nom; il est condamné à quatre mois d'emprisonnement.

VOL DE PIGEONS. — M. Haquette qui habite Roubaix avait été victime d'un vol d'une certaine quantité de pigeons. Les soupçons s'étaient portés sur un certain Kléber Prouvoyeur, âgé de vingt-huit ans, lequel avait cherché à vendre les volatiles, ainsi que d'autres qui avaient été aussi détournés au préjudice d'amateurs.

Le prix des pigeons dérobés est, par les témoins, estimé à cent cinquante francs. Kléber fait aussi défaut : il est en fuite ; il lui est infligé une peine de quatre *mois.*

POUR VIOLENCES exercées à Mouveaux, sur la personne de Leclercq, Remy Vanmerbeke est condamné à six jours.

UNE COUTURIÈRE, au service des époux Gervelle, à Roubaix, avait détourné divers objets mobiliers. L'inculpée, Eugénie Becker, se voit infliger deux mois, mais avec la loi Bérenger.

DES GESTES D'IMMORALITÉ accomplis par Gustave W..., à Roubaix, entraînent pour l'auteur du délit une peine de quinze jours, mais avec sursis.

DÉTOURNEMENTS AUX MAGASINS GÉNÉRAUX. — Une grande partie de l'audience a été consacrée à la continuation des débats de l'affaire B... et C..., qui avait été commencée samedi dernier, et dont nous avons rendu compte.

Dans leurs plaidoiries respectives pour B... et C... Me Decroix et Basquin développent les moyens de défense que les prévenus ont produits au Tribunal lors de leur interrogatoire et que nous avons signalés.

Après quelques observations de M. Bouillon, subtitut, et réplique des défenseurs, le Tribunal met la cause en délibéré pour rendre son jugement à huitaine ou à une audience ultérieure.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos de la taxe sur la boucherie

Roubaix, le 29 juin.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Au sujet de la taxe sur les viandes mise en vigueur à partir de ce jour, permettez à un vieux connaisseur d'émettre ses modestes réflexions.

Allant aux Halles tous les jours pour mes provisions journalières, j'avais pensé voir une certaine réduction sur les anciens prix. Il n'en est rien; au contraire, Messieurs les bouchers se donnant la main, conduiront la barque comme ils le voudront. Pour ne parler que de la basse boucherie (devant), j'ai vu vendre un morceau de *croisure de taureau*, 3e qualité, 0,50 le 1/2 kil., tandis qu'il est taxé 0,30; à ce prix, pour la qualité, il ne vaut pas plus: dans ces conditions le même morceau en 1re qualité vaudrait le double. Des beaux morceaux (derrière), je n'en parlerai pas, car pour avoir des morceaux de choix, il est juste de les payer, autrement, tout le monde voudrait avoir des morceaux choisis, de cette façon que feraient les bouchers de leurs bas morceaux ? La taxe n'est possible que pour la basse boucherie. De encore, il faut y mettre la main et faire surveiller par des personnes ayant des connaissances du métier et *obliger les bouchers à mettre sur la viande des étiquettes lisibles* soit : Bœuf, vache, etc., telle qualité et tel prix, de ce fait, le public saura à quoi s'en tenir.

Excusez mon bavardage, mais il était nécessaire pour l'intérêt de tous.

Recevez, avec mes remerciements, mes salutations empressées.

C. DUFILET.

PETITE CORRESPONDANCE

J. D. D. — 1° Quatre francs pour un seul cent; trois francs pour plusieurs cents. 2° Au bureau, à Roubaix.

Un poursuivi. — Oui, quand il y a un titre, comme par exemple une reconnaissance, un billet à ordre protesté ; mais c'est une procédure arbitraire, que les huissiers n'emploient pas généralement.

A. B. — Lorsqu'il y a eu congé en règle, de part et d'autre, le propriétaire a le droit de mettre, le jour même un écriteau à l'extérieur, indiquant que la maison est à louer, pour en jouir à telle ou telle époque.

Un déshérité. — Si le bail ne porte pas la clause : « Sans garantie d'eau », l'on peut toujours intenter une action au propriétaire, pour le mettre en demeure de fournir de l'eau; mais sans, pour cela, avoir droit à la résiliation du bail.

E. B. Croix. — Vous serez appelé, à partir du 5 septembre prochain.

C. B. Tourcoing. — Adressez une demande à M. le Commandant du Bureau de Recrutement, à Lille.

A. N. Leers. — Une loi doit être votée prochainement par les Chambres, et nous ne pourrons vous renseigner d'une manière officielle, qu'après sa promulgation. Quant à présent, votre fils, né en France d'un père étranger et d'une mère française, est Français, sans faculté de répudiation de cette qualité. Il doit se faire inscrire sur les listes de tirage des jeunes gens de sa classe; sinon il sera considéré comme omis.

NOUVELLES MILITAIRES

Abolition du port du sac. — Le général Loizillon vient d'adresser aux commandants de corps d'armée l'autorisation de suspendre, pendant la période des chaleurs, l'application de l'article prescrivant le port du sac pour les soldats en faction.

NORD

La Madeleine-lez-Lille. — *Ovations à M. Scrive.* — Une réunion a été organisé jeudi soir par M. Scrive, conseiller général, qui a tenu à remercier ses électeurs de la magnifique majorité qu'ils lui avaient donnée le 25 juin. Trois cents personnes avaient répondu à l'appel de M. Scrive, parmi lesquelles on remarquait plusieurs conseillers municipaux.

M. Em. Scrive a prononcé une allocution qui a soulevé

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la

Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, antigalireux et antibilieux connu est la

Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

34656

les applaudissements de l'assemblée qui a crié à plusieurs reprises : Vive Scrive ! vive la République !

M. Carnot à Maubeuge. — On annonce que, malgré son indisposition, M. Carnot se rendra à Maubeuge le 13 août prochain.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. l'abbé Bourdon, curé d'Abancourt, vice-doyen du décanat de Cambrai (Saint-Géry), décédé mardi soir dans sa 82e année.

M. François Bourdon était né à Inchy, le 17 juillet 1811.

Ordinations. — Jeudi, à sept heures du matin, Monseigneur l'archevêque a conféré les saints ordres, en l'église métropolitaine, à 40 prêtres, 27 diacres et 32 sous-diacres.

Vendredi, à sept heures et demie, Monseigneur l'archevêque conférera la tonsure en la chapelle du Séminaire de philosophie de Solesmes, à soixante et un élèves du Séminaire.

Voici les noms des nouveaux prêtres : MM. Ammeloot Edouard, de West Cappel ; Bateman Elie, de Nordpeene ; *Bécue Charles, de Merville ; Blampain Emile, de Wignehies* ; Burette Eldèle, de Wavrin ; Castel Jules, de Watrelos ; Caude Achille, d'Hem Lenglet ; Coustenoble Léon, de Philosophie ; Crétonon Léon, de Dunkerque ; Davaine Henri, de St-Amand ; Decambron Polidor, de Steene Deborter Paul, de Merris; Delannoy Paul, de Bousbecque ; Delarra Laurent, de Douai ; Delautre Athanase, de Dunkerque.

Delbroucq Georges, de la Madeleine-lez-Lille; Delmaille Eugène, de Merville; Dimnet Ernest, de Trélon; Druesnes Gustave, de Fontaine-au-Bois; Ducoulombier Florentin, de Tourcoing; Duhayon Fleuris, de Wavrin; Fertin Paul, de Quesnoy-sur-Deûle; Gir Octave, de Maubeuge; Guyot Auguste, d'Anzin; Huchette César, d'Estaires; Jacquemart Auguste, de Fontaine-N.-Dame; Lamotte Pierre, d'Haspres; Leroy Vincent, de Beaucamps; Morelle Jules, de Somain; Normand Napoléon, de Loon-Plage; Pinte Louis, de Thumeries; Pluchart Edouard, de Ruesnes; Potié Emile, de Vieux-Berquin; Renaud Basile, de Forest; Sizier Joseph, de Comines; Sion Louis, de Carvin; Van Eecke Eugène, d'Hazebrouck.

Avesnes. — *Election au Conseil général.* — Les électeurs du canton d'Avesnes-nord (Nord) sont convoqués pour le dimanche 16 juillet prochain à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Legrand, décédé.

Douai. — *Le typhus.* — Deux décès attribués au typhus ont été constatés à la prison de Douai; ces deux prisonniers venaient de Lille. L'un, Jules Bécourt, 25 ans, avait été condamné à quatre mois de prison pour infraction à un arrêté de séjour, et avait été amené à Douai le 13 juin pour comparaître devant la Cour d'appel. Le second, Florentin Dhaze, 32 ans, avait été condamné par la Cour d'assisses du Nord à 18 mois de prison, pour coups et blessures volontaires, et écroué à Douai le 19 mai; il venait de Lille.

Bécourt et Dhaze tombèrent malades dans la nuit de samedi à dimanche, Bécourt mourut mardi matin et fut enterré mardi soir. Dhaze mourut mercredi matin et fut enterré le même jour. Des mesures de désinfection ont été prises aussitôt. Les étuves à désinfection et les pulvérisateurs fonctionnent à la prison.

Plusieurs individus internés aux Jules vertu de la contrainte par corps ont été relâchés; la salle d'audience de la Cour d'appel va tre désinfectée. On signale un autre cas de typhus sur un habitant de la rue des Fripiers; cet individu soigné depuis quelque temps dans une salle isolée de l'Hôtel-Dieu, est en voie de guérison.

Mort mystérieuse à Condé. — Une jeune fille de 18 ans, Louise Crudenaire, s'était procuré dans une pharmacie, un vermifuge, qu'elle absorba immédiatement. Ne le croyant pas suffisant, elle en prit un second, provenant d'une autre pharmacie. Aussitôt elle fut atteinte de douleurs atroces, provoquant une crise violente à laquelle elle succombait le lendemain.

A la suite de cette mort anormale, le Parquet a fait autopsier le corps de la défunte. Les viscères et le cerveau ont été transportés à Valenciennes.

Cette affaire, dont on ne connaît aucun autre détail, a causé un vif émoi dans le canton.

La défense mobile des côtes. — Les torpilleurs *155e, 66e* et *EdmondFontaine*, de notre défense mobile sont rentrés jeudi à la marée de midi.

Armentières. — *La grève de chez Dulac.* — M. Dulac a fermé, jeudi matin, son tissage. Il serait, dit-on, disposé à ne plus le rouvrir.

BELGIQUE

Un krach à Ecaussines. — Un certain boursier habitant la commune vient de lever le pied laissant derrière lui un passif de près de 100,000 francs. Le banquier véreux se serait embarqué pour la Grèce, dit-on.

Les conseils provinciaux. — C'est mardi prochain que s'ouvrira, dans les neuf chefs lieux de province, la session ordinaire des conseils provinciaux.

Le prince Albert quittera Bruxelles mercredi prochain à destination de Londres où il va assister aux noces du duc d'York et de la princesse May de Teck. Le major Jungbluth et le capitaine comte de Grunne, aides-de-camp du prince, l'accompagneront dans ce voyage.

Fils ingrat et barbare. — Un ardoisier, L. D... de Fayt-Bois d'Haine, a tenté de tuer sa *femme*, son père et sa mère à coups de couteau. Il ne leur a heureusement causé que des blessures peu graves.

La gendarmerie de Manage s'est transportée sur les lieux et a arrêté l'individu qui a été dirigé sur la prison de Charleroi.

Le parquet, la presse et la police. — Un procès assez étrange était introduit hier matin devant la 6e chambre correctionnelle de Bruxelles.

« Il faut que nous fassions cesser un abus criant... » s'écriait en exposant le procès M. le substitut Jottrand.

L'abus consistait en ceci: Un officier de police, autrefois en fonctions à Saint-Gilles, aujourd'hui à Bruxelles, était poursuivi en violation du secret professionnel : il avait raconte au mois de novembre dernier à un journaliste qu'un détenu venait de se suicider à la prison de Saint-Gilles.

Ce secret était le secret de Polichinelle. Cependant, le parquet s'émut de la publication de la nouvelle dans un journal de Bruxelles. Il renvoya l'officier de police, coupable d'indiscrétion, devant le tribunal correctionnel.

Celui-ci a prononcé, hier matin, l'acquittement du prévenu.

COUR D'ASSISES DU HAINAUT

SÉANT A MONS

LES CRIMES DE BAILLEUL, (près Néchin)

Audience du jeudi 30 juin : 3e audience

L'audience s'ouvre à 9 heures 1/4.

On continue l'audition des témoins :

M. Ricaille, commandant de gendarmerie à Pecq, est entendu. Ce témoin rapporte les divers actes d'instruction auxquels il a participé. Ces faits sont déjà connus de nos lecteurs.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez interrogé les domestiques de Charles Brunin. Ne vous ont-ils pas dit que leur patron, le jour du crime, n'était pas sorti le matin? — R. En effet. Mais tous ces gens-là avaient l'air de parler en suite d'un certain accord. Un seul domestique n'a cessé de déclarer cependant que, le matin, vers 6 h. 1/2, Ch. Brunin avait mis ses bottines.

Le témoin, sur interpellation du président, rapporte que le jour du crime, à l'heure où celui-ci a été connu, le mendiant Liagre, dont il a été question hier, a vu Charles Brunin; la femme Vandenbroeck lui a fait la même déclaration. Charles Brunin a passé près d'elle; elle lui a même dit : « Bonsoir Charles »; elle n'a pas reçu de réponse.

D. Vous avez interrogé Liagre; vous avez vérifié ses dépenses; correspondaient-elles avec l'argent qu'il possédait? — R. Le jour du crime, Liagre avait quinze francs en poche, produit d'une vente de pommes de terre. Je lui ai demandé tous les cabarets qu'il avait visités, ce qu'il avait bu ; toutes ses allégations ont été reconnues vraies.

M. LE PRÉSIDENT. Les membres de la famille Brunin n'ont il pas exercé une pression sur les témoins ? — R. Oui, plusieurs témoins ont été injuriés à l'occasion de leur déposition devant M. le juge d'instruction de Tournai.

Me DAWANT. — A quelle date et à quelle heure Charles Brunin a-t-il été arrêté ? — R. Le jour du crime, vers le soir.

Me DAWANT. Et l'on viendra prétendre qu'en ce court espace de temps Charles Brunin ait pu imaginer un plan de défense avec tous ses domestiques !

J.-B. Hubaut, termier à Bailleul, fils de la victime.

D. Charles Brunin savait-il que votre père devait aller à Tournai ? — R. Oui. Le 19 décembre, M. le secrétaire communal l'en a averti, en présence de Charles Brunin.

Le témoin raconte la découverte du cadavre de son père. Le pauvre enfant pleure abondamment et l'auditoire est ému.

Me DAWANT. A-t-on dit l'heure à laquelle votre père devait aller à Tournai ? — R. Non.

Marie Truffaut, veuve Jules Hubaux, femme de la victime, entre dans l'auditoire. Elle se trouve mal et s'affaisse aussitôt sur le fauteuil des témoins. Les huissiers la relèvent. Le fils sanglotant se précipite au secours de sa mère.

La veuve Hubaux est transportée dans la chambre du conseil réservée à la cour où elle reçoit des soins.

M. Legrand, curé à Bailleul. Jules Hubaux lui a confié ses craintes. Il lui a dit : « Je recevrais un coup de fusil un jour ou l'autre. »

M. CHARLES, bourgmestre de Bailleul, a lui aussi pensé que le crime n'avait pas le vol pour mobile.

D. Dans le village n'a-t-on pas dit que c'étaient les Brunin ? — R. Le fils Hubaux me l'a dit. Dans le village on n'osait pas parler, on avait peur.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas peur de parler, vous, vous ne craignez pas les Brunin, n'est ce pas ? — R. Non.

M. DEVERNAY, négociant à Pecq, est interrogé sur une conversation qu'il a eue avec Marie Vandenbourg.

D. Cette personne demeure non loin du lieu du crime ? — R. A peu de distance.

D. Cette femme ne vous a-t-elle pas qu'elle avait vu Brunin, le matin, non loin de la maison de Masquelier ? — R. Elle me l'a, en effet, déclaré.

D. N'a-t-elle pas dit précédemment qu'elle n'avait vu personne ? — R. Oui, par peur de représailles, disait-elle.

Plusieurs témoins viennent ensuite déposer que dans la commune de Bailleul, personne n'a cru à un assassinat pour voler.

M. JULES MEURISSE, employé à Roubaix, habitant ci-devant à Bailleul. — D. La femme d'Agathon ne vous a-t-elle pas dit quelque temps après les deux incendies, en parlant de Hubaux: « Des gens ainsi, on devrait les tuer, et on devrait déjà l'avoir fait ? — R. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Vous dites bien la vérité? — R. Je ne mens pas.

MARIE MARS, journalière à Pecq, Vandamme lui a raconté une scène de violence entre Agathon Brunin et Hubaux. Brunin aurait dit : « Si Vandamme n'avait pas été là, je l'aurais tué ! » La séance est suspendue.

Au début de l'audience de l'après-midi, on entend la veuve de la victime qui témoigne sur la reconnaissance du bouton trouvé dans le veston de Charles Brunin.

JULES HUBAUX, secrétaire communal à Bailleul, a déclaré devant des témoins qu'il avait reçu une assignation pour Hubaux l'invitant à se rendre le 20 chez le juge d'instruction.

M. LE PRÉSIDENT donne une admonestation au témoin pour l'indiscrétion par lui commise.

M. WATTELET gendarme à Pecq, a procédé à une visite chez Brunin et a saisi le paletot dans lequel se trouvait le bouton.

Le paletot, avant d'être déplié, avait séjourné deux jours dans le cabaret où se font les réunions du conseil communal.

LOUIS LIAGRE affirme avoir reconnu Charles Brunin le matin du crime.

Sur interpellation de Me Dawant, le témoin donne de longues explications sur l'emploi de son temps.

CATHERINE TIMBUYSE a vu Charles Brunin le matin du crime à côté du bois.

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien, Brunin ?

BRUNIN. — Le témoin se trompe; je ne suis pas sorti.

La Cour a entendu M. le Dr Schrevens, qui, à la demande du ministère public, a examiné le témoin Liagre pour savoir si ce dernier était doué d'une force corporelle suffisante pour avoir commis un assassinat par strangulation sur Hubaux.

Les conclusions sont négatives. Liagre était atteint de plusieurs maladies et ayant un tempérament lymphatique.

On entend une série de témoins qui déposent qu'un ancien domestique de Charles Brunin, le sieur Théodore Verchaghe, leur aurait dit que le jour du crime, à 6 heures du matin, son maître aurait chaussé des bottines.

On entend un écolier de 13 ans, LÉON DUBUS. Celui-ci déclare avoir vu le jour du crime une femme voilée sortir de la maison de Charles Brunin. Il était 6 heures 3/4 du matin.

Questionné par M. le président, Léon Dubus déclare ne pas avoir reconnu cette femme.

M. LE PRÉSIDENT lui fait remarquer que trois de ses camarades, Louis Lateau, Victor Bossu et Gustave Doutlet, viendront dire contre lui, Léon Dubus, leur a déclaré avoir reconnu la femme en question pour être l'épouse d'Agathon Brunin.

Ces trois jeunes enfants entendus, affirment que Léon Dubus leur a, en effet, fait cette déclaration.

L'audience est levée à six heures, et renvoyée à demain à neuf heures.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 juin.* — Gustave Ghesquière, rue de l'Epeule, cour Mathieu 3. — Victor Michaux, rue Pierre-de-Roubaix, cour Delmère 8. — Aimé Morel, rue de Bouvines, 30. — Madeleine Hugues, rue des Longues-Haies, cour Roussel 5. — Victor Watine, rue Daubenton, 80. — Leontine Fierens rue de Wagram, 8. — Louis Carette, rue de la Limite, 9. — Théodore Ysebaert, boulevard d'Hellemmes. — Elise Margeraux, rue Beethoven, 44. — Germaine Caby, rue Descartes, fort Sion 29. — Fernand Deleporte, rue de Mons, maison Lecomte. — *Mariages.* — Albert Doutreligne, 25 ans, employé d'octroi, rue des Longues-Haies, 58 et Léonie Hibon, 21 ans, papillonneuse, rue Archimède, 144. — *Déclarations de décès du 29 juin.* — Jean-Baptiste Liebert, 64 ans, rue de Lannoy, cour Dufermont. — Emma Verstraete, 5 mois, rue de l'Epeule, cour Lampe 34. — Juliette Senaf, 78 ans, rue de l'Ommelet, 30. — Hermine Vandenbeke, 4 mois, rue Cugnot, 50. — Marthe Sterre, 10 mois, rue Jacquart, cour Callens 45.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 23 au 29 juin.* — Germaine Deshonnet, Touquet. — Alice Devernay, rue du Bureau. — Germaine Carnoy, Laboureur — Jean-François Gallez, Vieille Place. — Jules Lejeune, Sartel. — Jules Verleyen, Crétinier. — Gustave Delrenx, Sartel. — Emile Beuscart, Ste-Marguerite. — *Publications de mariages.* — Edouard Gadenne, 27 ans, tisserand et Marie Rasspp, 23 ans, piqûrière. — Jules Declercq, 24 ans, ourdisseur et Hortense Florin, 23 ans, tisserande. — Edmond Debeckère, 21 ans, mécanicien et Flore Delattre, 21 ans, tisserande — Florimond Bracaval, 26 ans, domestique et Sophie Dubuy, 22 ans, peigneuse. — Clotaire Mallfait, rattacheur et Philomène Rombaux, sans profession. — Gustave Defever, 22 ans, saboteur et Romaine Hennekens, 25 ans, couturière. — Alphonse Courchelle, 25 ans, loueur de voitures et Zoé Defever, 22 ans, sans profession. — *Mariages.* — Emile Vandenberghe, 27 ans, tisserand et Marie Boonaert, 22 ans, peigneuse. — Théophile Galant, 50 ans, peigneur et Pauline Saint-Léger, 40 ans, marchande. — *Déclarations de décès du 23 au 29 juin.* — Zoé Leveugle, 2 ans, Place. — Louis Bonenfant, 64 ans 3 mois, tisserand, Sartel. —